

Rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux

Année 2024

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1108317-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié le : 17/07/2025

CONTACT :

SECRETARIAT GENERAL

MISSION D'APPUI ADMINISTRATIF AUX VICE-PRESIDENT.ES ET CONSEILLER.ERE.S DELEGUE.ES

Esplanade Charles-de-gaulle

33045 Bordeaux Cedex

Tél : 05.57.20.73.64

secretariatccsplbm@bordeaux-metropole.fr

<https://www.bordeaux-metropole.fr/>

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108317-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié le : 17/07/2025 |
|---|

PRÉSENTATION DE LA CCSPL 5

| | |
|--------------------------|----|
| SON RÔLE | 5 |
| SA COMPOSITION | 7 |
| SON FONCTIONNEMENT | 8 |
| VISITE DE TERRAIN | 10 |

LES PRINCIPAUX ECHANGES EN SEANCES PLENIERES13

| | |
|-----------------------------|----|
| SEANCE DU 30 JANVIER | 13 |
| SEANCE DU 5 AVRIL | 14 |
| SEANCE DU 25 JUIN | 14 |
| SEANCE DU 16 SEPTEMBRE..... | 15 |
| SEANCE DU 18 OCTOBRE | 16 |
| SEANCE DU 26 NOVEMBRE | 17 |

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1108317-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié le : 17/07/2025

PRÉSENTATION DE LA CCSPL

SON RÔLE

Dans son article L1413-1, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. »

La commission est notamment chargée d'examiner chaque année :

Le rapport [annuel], mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En outre, Bordeaux Métropole a adopté en novembre 2021 une stratégie de dialogue citoyen et de relation usager conformément aux dispositions de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019. La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) y est clairement identifiée en tant qu'instance réunissant des acteurs relais. Elle vise à recueillir les expertises d'usages et à connaître les besoins et les attentes des usagers. La

CCSPL est donc un lieu d'échanges, où les membres doivent pouvoir s'exprimer sur la qualité du service rendu, et sur les modalités d'accès ou de délivrance d'une prestation.

SA COMPOSITION

La présidence de la commission revient de droit au **Président de la Métropole** (ou à son représentant).

Par arrêté 2021-BM1744 du 23 décembre 2021, **Madame Céline PAPIN** a été désignée pour assurer la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Dans ce cadre, elle est habilitée à fixer l'ordre du jour, et à prendre toutes mesures et décisions relatives à l'exercice de la présidence déléguée. **Messieurs Serge TOURNERIE** et **Bruno FARENIAUX** ont été désignés suppléants.

Les autres représentants élu.es ont été désignés par délibération en Conseil de Métropole « dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. »

Au total, le collège des représentant.es métropolitain.es est composé de dix-huit élu.es.

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| M. Dominique Alcala | Mme Nathalie Lacuey | Mme Céline Papin |
| M. Thomas Cazenave | Mme Fannie Le Boulanger | Mme Karine Roux-Labat |
| M. Bruno Faréniaux | Mme Harmonie Lecerf | Mme Béatrice Sabouret |
| M. Jean-Claude Feugas | Mme Zeineb Lounici | M. Serge Tournerie |
| M. Maxime Ghesquière | M. Baptiste Maurin | M. Thierry Trijoulet |
| M. Frédéric Giro | M. Fabrice Moretti | M. Jean-Marie Trouche |

Les membres non élu.es sont les **représentants légaux d'associations d'utilisateurs** désignés par le Conseil de Métropole. Au total, le collège des représentant.es associatif.ves est composé de dix-huit associations. Chacune pouvant désigner jusqu'à 4 membres (un titulaire et trois suppléants).

| | | |
|-------------------------------|--|--------------------------------|
| Ami 33 | Comité de quartier de Caudéran | METRO de Bordeaux |
| APF France Handicap | Conférence départementale des HLM de la Gironde | Sepanso |
| Aquitaine Alternatives | Droits du piéton en Gironde | Trans' Cub |
| AUTRA - FNAUT | Espace 33 | UFC Que choisir Gironde |
| Cartrans Gironde | Fédération des syndicats de quartiers de Pessac | Vélo-Cité |
| CDAFAL | GIHP | Vivement le tram |

SON FONCTIONNEMENT

Le travail d'animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'organise en fonction d'un planning annuel qui est établi au regard des services publics entrant dans le périmètre de la CCSPL et en lien avec les directions opérationnelles.

Six séances plénières se sont tenues en 2024.

Pour tous les dossiers, les membres de la CCSPL reçoivent en amont des séances et par voie dématérialisée les rapports annuels ainsi que les supports de présentation. Cela permet une meilleure appropriation des sujets, souvent techniques, et une préparation des interventions en séance.

Au-delà des membres de la CCSPL et des services de la métropole, les vice-président.es thématiques sont associé.es afin d'apporter un éclairage et des perspectives sur les dossiers présentés. Leur présence dans cette instance de discussions et d'échanges permet de rendre compte de l'action publique métropolitaine, et d'y entendre l'expertise des usagers.

30 janvier 2024 :

Présentation des rapports annuels 2022

Réseaux de distribution d'électricité

Réseaux de distribution du gaz

Rapport annuel du stade nautique

Rapport annuel du MIN de Brienne

5 avril 2024 :

Avis de la CCSPL

Intégration du service public de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales à la régie de l'eau

Modification des statuts de la régie

Offre de services Inolia

25 juin 2024 :

Présentation des rapports annuels 2023

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets

Régie des restaurants métropolitains

Rapport d'activité de la CCSPL

16 septembre 2024 :

Présentation des rapports annuels 2024

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Régie des équipements fluviaux

Inolia

18 octobre 2024 :

Présentation du rapport annuel 2023

Transports en commun

| |
|--|
| 26 novembre 2024 : |
| Présentation des rapports annuels 2023 |
| Parcs de stationnement métropolitains |
| Réseaux de chaleur urbains |
| Rapport annuel du stade nautique |
| Avis de la CCSP |
| Classement des réseaux de chaleur Aéroparc, Hauts de Garonne Energies et Bordeaux Métropole Sud |

VISITE DE TERRAIN

Outre les séances plénières, une visite d'un équipement métropolitain entrant dans le périmètre de la CCSPL est prévue annuellement.

Le 6 septembre 2024, les membres de la commission ont pu découvrir le MIN de Brienne. Premier marché d'intérêt national urbain, le MIN est depuis 1963 un lieu incontournable qui regroupe des opérateurs tournés vers les produits alimentaires et végétaux. Ce pôle alimentaire est non seulement un acteur clé de la politique de résilience alimentaire mais aussi la vitrine d'une alimentation durable et de qualité.

A l'issue de la visite, le rapport d'activité 2023 du MIN a été présenté à la commission.





Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1108317-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié le : 17/07/2025

LES PRINCIPAUX ECHANGES EN SEANCES PLENIERES

Chaque dossier inscrit à l'ordre du jour d'une séance plénière donne lieu à une présentation par les élu.es et services de Bordeaux Métropole. S'en suit un temps de discussion et d'échange afin de permettre aux membres de la CCSPL d'approfondir des points spécifiques et d'alerter sur certains usages. Une synthèse (non exhaustive) des principaux points de discussion de chaque séance de l'année 2024 est proposée ci-après.

SEANCE DU 30 JANVIER

NB : en raison de contraintes d'agenda cette séance était consacrée à l'examen de rapports annuels 2022

Lors de sa séance du 30 janvier 2024, la CCSPL examine trois rapports d'activité pour l'exercice 2022.

Régie du MIN de Brienne

La commission est informée que le MIN de Bordeaux Brienne a adopté un plan de développement thématique visant à regrouper les activités par pôles (gastronomie, épicerie, etc.), accompagné d'un plan pluriannuel d'investissements de 15 M€ sur 10 ans. Elle prend acte du fort taux d'occupation du site (99,5 %) et du plafond de croissance auquel il est confronté, justifiant le lancement du projet « Brienne 2025 » et la future ceinture bâtie. La commission estime que ce projet représente une opportunité stratégique de renforcement du rôle du MIN en faveur du commerce de proximité et de la production locale.

Elle note avec intérêt la bonne santé financière de la régie (résultat net de 237 000 €), tout en alertant sur la hausse continue des coûts liés à l'énergie et aux déchets. Elle relève également que la gestion tarifaire modérée (hausse de 1 %) participe à la vocation de service public du MIN, tout en posant la question de la soutenabilité à long terme.

La commission exprime des attentes sur la prise en compte des nuisances pour les riverains et se montre favorable aux initiatives d'ouverture du site vers le quartier (projet de marché de producteurs, implantation de services). Elle salue les efforts en faveur de l'accueil de producteurs locaux et d'activités bio, malgré un contexte économique difficile pour ces filières.

Réseaux de distribution du gaz et de l'électricité

Concernant les réseaux de gaz, la commission est informée de la baisse des consommations en 2022 (-2,9 %) malgré un parc d'utilisateurs stable, traduisant à la fois une sobriété subie (contexte de crise) et des évolutions structurelles (électrification, précarité).

Elle relève la bonne performance technique des réseaux, tout en exprimant des réserves sur la visibilité comptable des concessions, notamment côté GRDF. Le manque de lisibilité des charges et des répartitions rend difficile une évaluation fiable de la rentabilité locale. La commission souligne l'intérêt de poursuivre les efforts de transparence et de suivi technique dans un contexte de transition énergétique.

Enfin, le rapport sur le réseau de chaleur des Hauts de Garonne est reporté à une date ultérieure.

SEANCE DU 5 AVRIL

Trois dossiers sont soumis pour avis à la CCSPL.

La commission est informée que la délégation de service public relative à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales urbaines, débutée en 2019, prend fin au 31 décembre 2025. L'avis de la CCSPL est donc sollicité concernant la suite du mode de gestion de ce service. L'hypothèse d'une reprise en régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière est présentée aux membres de la commission à travers 4 principaux objectifs :

- Objectif d'intérêt général
- Gestion publique, au sein d'une même régie de l'eau et de l'assainissement
- Pleine maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement
- Poursuite du développement d'une approche globale du cycle de l'eau sur son territoire intégrée aux politiques de Bordeaux Métropole

La CCSPL rend un **avis FAVORABLE** pour une reprise en régie du service d'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2026.

Par voie de conséquence, les statuts de la régie doivent être modifiés pour tenir compte de l'évolution du mode de gestion du service d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines.

La CCSPL rend un **avis FAVORABLE** pour la modification des statuts de la régie.

La commission est également informée qu'un contrat de délégation pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit a été signé le 9 mars 2006 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole) et LD Collectivités (depuis racheté par SFR). Ce contrat s'achève le 30 mars 2026, et nécessite, compte tenu des délais, d'engager la réflexion sur la suite du mode de gestion de ce service.

L'hypothèse d'une DSP affermo-concessive, d'une durée minimale de 15 ans, permettant le déploiement de nouveaux services dans le cadre d'un réseau d'initiative publique de 3^{ème} génération (RIP 3G) est présentée à la commission.

La CCSPL rend un **avis FAVORABLE** pour la signature d'une DSP affermo-concessive d'une durée de 15 ans.

SEANCE DU 25 JUIN

Lors de sa réunion du 25 juin, la CCSPL de Bordeaux Métropole a examiné trois dossiers touchant à la gestion des déchets, à la valorisation du compost et à la restauration collective métropolitaine.

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets

La commission se félicite de la baisse significative des déchets produits par habitant, atteignant son niveau le plus bas depuis 2010. Cette tendance s'explique par une amélioration des pratiques de tri, la généralisation du compostage et sans doute une plus grande prise de conscience environnementale. Toutefois, elle souligne que certains objectifs réglementaires restent encore difficiles à atteindre, notamment en matière de valorisation des déchets. Les membres insistent aussi sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité des équipements, de mieux informer les usagers et de lutter contre les dépôts sauvages. La commission examine ensuite les résultats du délégataire VALBOM, en charge du traitement énergétique et du tri. Malgré une hausse du chiffre d'affaires grâce à la revente d'électricité, elle note une fragilité structurelle liée à des retards de travaux et à la baisse des revenus issus du recyclage. Elle alerte sur la nécessité d'un modèle économique plus robuste pour sécuriser l'avenir du service.

Concernant la plateforme de compostage de la Grande Jaugue, la commission relève une forte baisse des ventes de compost. Elle estime nécessaire de diversifier les débouchés au-delà du secteur viticole.

Régie des restaurants métropolitains

La CCSPL prend acte de la reprise de fréquentation des restaurants métropolitains et salue les progrès réalisés dans l'approvisionnement local, la réduction du gaspillage et la maîtrise des coûts. Elle encourage à poursuivre les efforts en matière d'alimentation durable et d'adaptation aux besoins des usagers.

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE

Trois rapports ont été examinés au cours de cette séance : l'eau et assainissement, les équipements fluviaux, et le réseau très haut débit.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

L'année 2023 marque la première année de fonctionnement de la nouvelle régie publique. La commission prend acte de la continuité du service et d'une eau globalement conforme aux normes sanitaires, malgré des difficultés ponctuelles liées à la turbidité. Elle alerte toutefois sur le rendement du réseau (80,99 %) et des investissements inférieurs aux engagements. Elle estime que la montée en charge de la régie doit s'accélérer et que la programmation des travaux de renouvellement doit faire l'objet d'un pilotage rigoureux.

Elle se montre favorable au nouveau cadre tarifaire adopté fin 2023, jugé plus équitable et incitatif, tout en soulignant les limites rencontrées dans sa mise en œuvre (difficultés de croisement de données avec la CAF).

Régie des équipements fluviaux

La commission est informée de l'avancée du schéma directeur, de l'achèvement du chantier d'électrification des quais et des investissements réalisés en 2023 (création ou rénovation de pontons, station-service automatisée). Elle salue la montée en puissance du service et l'augmentation des escales fluviales, tout en appelant à une meilleure coordination avec les

autres gestionnaires du domaine portuaire (notamment le Grand Port maritime de Bordeaux).

Réseau très haut débit

La commission prend acte de la montée en charge du réseau très haut débit à destination des entreprises, à 18 mois de la fin du contrat. Elle s'interroge sur les modalités de renouvellement de la DSP, et appelle à maintenir une offre performante, accessible et concurrentielle pour les acteurs économiques du territoire.

SEANCE DU 18 OCTOBRE

Rapport annuel des transports en commun

NB : la présentation de ce rapport a été faite en présence du délégataire

La commission examine le rapport annuel du délégataire Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) en vigueur depuis janvier 2023.

Elle prend acte des nombreuses évolutions structurelles du réseau, notamment le prolongement du tram A vers l'aéroport, la refonte du réseau bus de septembre 2023, l'intégration du transport scolaire (ScoDi), et le lancement de nouveaux services flexibles (Flex Gare, Flex Aéro, Flex Night). La commission est informée que le nouveau service de prêt de vélos à assistance électrique longue durée rencontre un franc succès. De manière générale, l'accent est mis sur la progression du trafic tram et bus (+8 %), même si ce résultat est quelque peu contrasté par une baisse du service vélo.

La commission prend acte de la création de la société à mission et du comité de mission, ainsi que le déploiement d'un fonds d'innovation de 10 M€ sur quatre axes (qualité de service, développement durable, sécurité, performance). Elle est informée des premières expérimentations technologiques, dont la navette autonome fluviale ou les dispositifs de maintenance prédictive.

Les membres de la commission expriment toutefois une préoccupation concernant la performance d'exploitation, particulièrement dégradée au second semestre 2023 du fait d'un manque de conducteurs notamment. Le taux de parcours non réalisés a doublé, affectant certaines lignes comme la 31.

La commission pointe les difficultés récurrentes liées au système APS (alimentation par le sol), entraînant des perturbations du réseau de tramway, et appelle à une amélioration et une fiabilisation du dispositif.

La commission attire également l'attention du délégataire sur les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite et sur la nécessité de maintenir un haut niveau d'accessibilité du réseau. Les membres signalent notamment des défauts d'annonces vocales dans les rames de tramway, essentielles pour les personnes malvoyantes, et appellent à une vigilance constante sur les principaux aspects fonctionnels du service.

Enfin, la commission souligne l'importance d'une concertation avec les associations d'usagers et les communes sur les évolutions de réseau.

SEANCE DU 26 NOVEMBRE

Parcs de stationnement métropolitains

La commission examine d'abord les rapports d'activité 2023 des opérateurs de stationnement. Le délégataire INDIGO fait état d'une baisse de fréquentation sur la plupart des parkings de centre-ville, attribuée aux difficultés d'accès et aux évolutions de mobilité. Les recettes horaires diminuent, tandis que le ticket moyen progresse légèrement. La commission relève la modernisation engagée (vidéosurveillance, services connectés, ascenseurs PMR) et note que certains ouvrages, comme Salinières, enregistrent une hausse d'activité. Elle salue l'intégration d'espaces sécurisés pour vélos (Cyclo Parcs) mais souligne la nécessité de généraliser ce type de service.

La régie METPARK présente à son tour son rapport. En 2023, elle exploite 31 parkings pour plus de 14 000 places sur sept communes. La commission prend acte d'un chiffre d'affaires en progression (+1,8 %) et d'un équilibre financier globalement maîtrisé, bien que grevé par des investissements importants. Elle salue le développement des « Metstations », espaces de stationnement sécurisé pour mobilités douces, et l'intégration de services comme les bornes de recharge électrique ou la logistique du dernier kilomètre. Des questions sont soulevées sur la rentabilité différenciée des ouvrages, l'évolution des usages et le taux d'occupation des parkings périphériques.

Classement de trois réseaux de chaleur urbains

La commission examine ensuite trois projets de classement de réseaux de chaleur. Elle reconnaît la pertinence de ces dispositifs pour sécuriser l'équilibre économique des projets, tout en demandant que la desserte de l'habitat individuel soit mieux prise en compte dans les futurs contrats. Elle insiste également sur la nécessité de garantir la fiabilité du service pour les usagers.

La CCSPL rend un **avis FAVORABLE** concernant le classement anticipé des futurs réseaux « Métropole Sud » et « Aéroparc », ainsi qu'à l'extension du réseau Hauts de Garonne Énergies.

Rapports annuels des réseaux de chaleur urbains

La commission prend connaissance du rapport global sur les réseaux de chaleur publics. Elle salue une progression constante des linéaires, des taux de couverture EnR très élevés (86 % en moyenne), et un impact significatif en matière de réduction des émissions de CO₂. Elle note que la densité énergétique reste un défi à relever sur certains réseaux récents.

Stade Bordeaux Atlantique

Enfin, le rapport 2023 du Stade Bordeaux Atlantique est présenté. La commission est informée d'une année exceptionnelle en matière d'activités : cinq matchs de Coupe du monde de rugby, cinq concerts à jauge pleine, deux rencontres de rugby de haut niveau et 22 matchs du FCGB. Le chiffre d'affaires atteint 25 M€, dont 10 issus de l'événementiel. Pour la première fois, un résultat net positif est enregistré, supérieur aux prévisions. Toutefois, la commission s'inquiète de la viabilité du modèle économique à long terme : malgré cette embellie, le déficit cumulé atteint 20,5 M€, bien au-delà du scénario initial. La fragilité liée à l'avenir incertain des Girondins est également signalée.

Un accord de conciliation entre la collectivité et la société SBA, titulaire du contrat, n'a pas été trouvé. Plusieurs membres estiment que le modèle actuel est structurellement déséquilibré et appellent à une refonte ambitieuse ou à l'exploration de scénarios alternatifs.